



Ville de Concarneau



Conseil municipal

24 mai 2018

Procès-verbal

Conseil municipal du 24 mai 2018
Ordre du jour

	Ordre du jour	2
	Mémo	3-4
1	Services techniques : Effacement de réseaux souples rue de Keriolet – Convention entre la ville de Concarneau et le SDEF	5-6
2	Direction générale des services : Pôle tennis – Fonds de concours CCA – Demande de versement	7-9
3	Finances : Demande de fonds de concours 2017 à CCA	10-11
4	Commerce - tourisme : Garantie d'emprunt - Union des commerçants	12-15
5	Commerce tourisme : Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs 2019	16-17
6	Commerce tourisme : Parking de la criée – Tarifs complémentaires	18-23
7	Education – jeunesse : Projet Mini Raid intercommunal - Tarification exceptionnelle	24-28
8	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 – Budget annexe du centre des arts et de la culture	29
9	Patrimoine – urbanisme : Création de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine – Demande de subvention à la Région Bretagne	30
10	Foncier : Domaine public maritime - Renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire - AOT – Plongeur des Sables-Blancs	31-32
11	Etat-civil : Modification des lieux des bureaux de vote	33-36
12	Culture : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Concarneau et l'association « Œuvre des Filets Bleus »	37-38
13	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	39-40

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 24 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 24 mai 2018 à 19 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 16 mai 2018 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

Étaient présents :

M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, M Besombes François, Mme Baqué Maguy, M Quillivic Bruno, M Bigot Marc, M Nicolas Alain, M Malléjacq Éric, M Échivard Alain, M Allot Yann, M Hennion Philippe, Mme Le Nouène Marie-Christine, M Robin Fabrice, Mme Guillou Valérie, Mme Marrec Sonia, Mme Cremers Annie, M Stéphan Jean-Paul, Mme Duigou Jacqueline, M René Flao, Mme Le Meur Gaël, Mme Ziegler Nicole, Mme Jan Marianne, M Le Bras Antony, M Bonneau Pierre-François, Mme Le Meur Marie.

Pouvoirs :

M Calvarin Xavier donne pouvoir à Mme Marrec Sonia
Mme Creton Françoise donne pouvoir à M Nicolas Alain
Mme Razer Josette donne pouvoir à Mme Maguy Baqué
Mme Ahajri Nadia donne pouvoir à Mme Le Nouène Marie-Christine
Mme Boidin Laëtitia donne pouvoir à M Echivard Alain
M Auffret Julien donne pouvoir à M Bigot Marc
M Drouglazet Claude donne pouvoir à Mme Jan Marianne

Absente excusée : Mme Pezennec Andrée

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous invite à prendre place. Les rangs sont clairsemés. Mais je crois que nous avons quand même le quorum.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux ainsi qu'à la lecture des pouvoirs. Ce soir, le secrétaire de séance sera M Alain Nicolas.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 18 mai 2018, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Vous trouverez sur votre table, un rapport modifié concernant le point n°2 – Pôle tennis – fonds de concours à CCA – Demande de versement. Il y a une modification que Bruno Quillivic expliquera tout à l'heure.

En date du lundi 23 avril 2018, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} mars 2018.

Est-ce que vous avez des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} mars est adopté à l'unanimité par 32 voix POUR.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 28 juin 2018 à 19h00 et nous voterons le compte administratif 2017.

Nous avons treize points à l'ordre du jour. Nous ne sommes pas vendredi, ça va. Le premier point, je laisse la parole à Marc Bigot.

Conseil municipal du 24 mai 2018

1	Services techniques : Effacement de réseaux souples rue de Keriolet – Convention entre la ville de Concarneau et le SDEF
---	---

M Marc Bigot :

Merci M le Maire. C'est un premier point d'ordre technique. Il concerne l'effacement de réseaux souples, rue de Keriolet et une convention entre la ville de Concarneau et le SDEF.

Considérant que dans le cadre de l'effacement de réseaux souples rue de Keriolet, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Concarneau afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF,

Considérant que l'estimation des travaux se monte à :

Éclairage public	38 500 € HT
Réseau BT	47 000 € HT
Téléphone	22 000 € HT
Soit un total de	107 500 € HT

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF	20 000 € TTC
Basse tension	29 115 € TTC
Eclairage public	46 200 € TTC
Télécommunications	26 400 € TTC
Soit au total une participation communale de	101 715 € TTC

Considérant que les travaux des réseaux de télécommunications et d'éclairage public sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue de Keriolet.
- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

La convention et le plan figurent en pièce-jointe de la présente délibération.

M André Fidelin :

Merci Marc. Il s'agit de la première phase de travaux qui anticipe sur la réfection de la voirie qui viendra dans un deuxième temps. Vous avez situé l'endroit. C'est à partir du

rond-point où il y a le marchand de fleurs, le Drive du Leclerc. Ce sera un rond-point à la sortie du parking qui devient nécessaire. Il s'agit de cet endroit-là.

La première phase consiste en l'effacement des réseaux.

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ?
Je le mets aux votes.

Ceux qui sont pour ?

Pardon, je n'avais pas vu.

Mme Nicole Ziegler :

J'avais une question. Cette route d'accord, mais est-ce qu'il est prévu de continuer les travaux jusqu'à Beuzec ? Parce que là aussi la dangerosité de la route est manifeste.

M Marc Bigot :

Je peux répondre, bien sûr.

C'est un projet de sécuriser l'accès entre le stade et le bourg. Nous avons eu de nombreux contacts hélas sans résultat, avec les propriétaires des parcelles concernées par des aménagements piétons et doux. Ceci va certainement nous conduire à engager une procédure pour arriver à sécuriser ce secteur pour une question d'urgence, du fait de la circulation piétonne quand il y a des matchs et quand il n'y en a pas d'ailleurs, mais également la circulation vélos. C'est un secteur dangereux admis par tous, mais hélas, au risque de me répéter, les négociations que nous avons menées ces derniers temps avec les propriétaires n'ont pas pu aboutir de manière sereine et favorable.

C'est une demande du conseil de quartier mais c'est une demande qui est partagée par tout le monde autour de cette table.

M André Fidelin :

Très bien. Nous allons passer au vote.

Quels sont ce qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant, il s'agit du pôle tennis et une demande de versement de fonds de concours par CCA. Bruno.

Conseil municipal du 24 mai 2018

2	Direction générale des services : Pôle tennis – Fonds de concours CCA – Demande de versement
---	---

M Bruno Quillivic :

Il s'agit du rapport n°2 modifié qui se trouve sur votre table.

La ville de Concarneau a engagé la construction, au lieu-dit Kerambreton, d'un complexe de tennis composé de 4 terrains de tennis couvert, d'un club house, de 3 terrains de tennis extérieurs et de 2 Padel (le Padel est un sport de raquette dérivé du tennis, se jouant sur un court plus petit, encadré de murs et de grillages).

Cet équipement sportif prendra le nom de « Pôle tennis – Padel du Cabellou ».

Les surfaces des terrains seront en terre battue artificielle, qui s'est imposé par rapport à la terre battue traditionnelle et au revêtement synthétique.

Les travaux ont démarré en début de l'année 2018 et devraient se terminer avant le mois de septembre prochain.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études Be2TF (Fabrice THOMAS) de Brest.

Le coût de l'opération s'élève à 2,04 M€ HT subventionné à hauteur de 0,985 M€, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT		RECETTES	HT
Maîtrise d'œuvre	116 627,50		CLUB	200 000,00
Missions Loi sur l'eau	11 796,39		CONTRAT DE TERRITOIRE	60 000,00
Prestations diverses (études)	76 492,22		FFT	100 000,00
insertion presse	2 459,71			
Marchés de travaux	1 828 424,59		CCA	225 000,00
			CCA	400 000,00
			Sous total	985 000,00
			Participation de la ville	1 050 800,41
Montant opération	2 035 800,41			2 035 800,41

La Participation de Concarneau Cornouaille Agglomération est sollicitée à deux titres :
225 000 € dans le cadre de la cession gratuite des terrains de tennis extérieurs du Porzou nécessaires à l'aménagement de la Piscine Intercommunale. La ville a déjà perçu 50% de ce fonds de concours, soit 112 500 €.

400 000 € dans le cadre du Projet de Territoire validé au conseil communautaire du 25 février 2016 au titre du soutien aux pratiques et équipements sportifs

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 mai 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération le versement du solde du premier fonds de concours soit 112 500 €.

- De solliciter le versement du Fonds de Concours au titre du Projet de territoire d'un montant de 400 000 €.

M André Fidelin :

Merci Bruno. Vous avez de remarques ?

Oui, Marianne.

Mme Marianne Jan :

Bien sûr, le fonds de concours est nécessaire mais je voulais juste faire une remarque à propos des versements de CCA parce qu'il y a 225 000 € d'un côté et 400 000 € de l'autre. Concarneau représente la moitié des capacités de CCA.

M André Fidelin :

La moitié, c'est-à-dire ?

Mme Marianne Jan :

La représentativité financière sur le territoire.

M André Fidelin :

Je vous écoute.

Mme Marianne Jan :

Cela fait une charge financière complémentaire pour les concarnois. Ils vont payer presque la moitié des subventions, Concarneau représentant presque la moitié de CCA.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme Nicole Ziegler :

Juste pour expliquer mon vote de ce soir. Je vais voter POUR, dans la mesure où j'ai déjà voté POUR lors du vote du contrat de territoire qui est signé entre CCA et le Département. Même si à plusieurs reprises ici, j'ai dit que l'endroit n'était peut-être pas le mieux, me semble-t-il, pour ce pôle tennis. Mais je vais voter quand même POUR, ce soir, malgré les réticences que j'avais eues au tout début de l'ensemble du projet.

M André Fidelin :

Alors, là il s'agit d'une demande de versement des fonds de concours CCA. Concernant ces fonds de concours, il y a tout d'abord, une participation sur la valeur foncière. Cela concerne les quatre courts extérieurs qui ont été supprimés pour le parking de la piscine. Dans un deuxième temps, vous vous souvenez, c'était dans le cadre du projet de territoire, le projet de tennis n'avait pas été validé par les élus communautaires. A ce titre, ils ont accepté une compensation sous forme de participation sur l'investissement à concurrence de 400 000 €.

Voilà ce qu'il ressort concernant la participation de CCA. Tout à l'heure, j'entendais, le fonds de concours de CCA globalement est de 300 000 €. On le verra peut-être dans le point suivant. Il est de 331 0000 € très exactement sur une enveloppe globale de 1,2 millions.

Voilà en ce qui concerne le pôle tennis.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose le vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Le point suivant concerne la demande de fonds de concours dont on parlait tout à l'heure à CCA, Alain.

Conseil municipal du 24 mai 2018

3	Finances : Demande de fonds de concours 2017 à CCA
---	--

M Alain Nicolas :

La loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Concarneau Cornouaille Agglomération a voté le 20 novembre 2009, une enveloppe pour le financement des dépenses d'investissement des communes membres sous forme de fonds de concours. Cette enveloppe a été fixée, lors du conseil communautaire du 24 septembre 2015, à 331 914 € à titre de fonds de concours de 2016, destinée à financer exclusivement des investissements, sans fléchage particulier.

Conformément à l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, le versement de fonds de concours entre un EPCI et ses communes membres est soumis à certaines règles ainsi qu'il suit :

- les fonds de concours sont réservés au financement des dépenses d'investissement liées à un équipement ;
- le montant ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours est attribué après accords concordants du conseil communautaire et du conseil municipal concerné, avec indication précise de l'affectation du fonds ;
- dans ce cadre, la Ville de Concarneau sollicite le fonds de concours 2017 de 331 968 € pour la mise en conformité du stade Guy Piriou à hauteur de 2 129 786,67 € :

Plan de financement prévisionnel - FDC 2017				
DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant (HT)	Origine du financement	Montant	%
Mise en conformité du stade Guy Piriou	2 129 786,67	Etat	180 000,00	
		Conseil Régional	200 000,00	
		Conseil Départemental	192 934,08	
		Autre	474 784,00	
		Sous-total contribution publique	1 047 718,08	
		Reste à financer :	1 082 068,59	
		- dont Commune	750 100,59	69,32%
		- dont CCA	331 968,00	30,68%
TOTAL:	2 129 786,67	TOTAL:	2 129 786,67	

Le fonds de concours sera imputé au compte 13251 du Budget Principal de la commune. Considérant que cette rénovation est susceptible de bénéficier d'un fonds de concours ; Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16 mai 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à solliciter les enveloppes de fonds de concours de Concarneau Cornouaille Agglomération et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

M André Fidelin :

Merci Alain. Là il s'agit bien de l'enveloppe annuelle globale qui a été retenue pour Concarneau qui reprend un critère fixe concernant l'ancienne enveloppe de solidarité communale pour une partie. Pour l'autre partie, c'est un critère de péréquation qui tient

compte du nombre d'habitants, du potentiel financier. Et là, je disais tout à l'heure, c'est la totalité de l'enveloppe annuelle.

Tout à l'heure, concernant le tennis, c'est une enveloppe en fonds de concours spécifique concernant les parkings et le projet de territoire. Ce sont deux choses différentes. C'était pour préciser à Marianne.

Il s'agit du plan de financement prévisionnel pour le stade Guy Piriou. Est-ce que vous avez des interventions ?

Mme Nicole Ziegler :

En ce qui me concerne, c'est la même chose que précédemment. Je vais voter POUR dans la mesure où j'ai voté le contrat de territoire.

M André Fidelin :

Très bien on passe au vote. Pardon, Marianne. Je vois mal.

Mme Marianne Jan :

On votera aussi la procédure, mais je voudrais faire une petite intervention quand même. Conformément à ce que nous avons voté en investissement et à la mise aux normes du stade, nous votons cette demande de fonds de concours à CCA, ce qui montre que les esprits chagrins dénoncés par le Président de l'USC, ne sont pas de notre bord. C'était la réflexion de Monsieur Drouglazet que je transmets. Comme il le dit, « quand je suis au stade, je suis un soutien de l'USC, mais quand je suis au conseil municipal, je suis un élu ».

M André Fidelin :

Nous passons au vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 1 ABSTENTION (M BONNEAU).

Le point suivant, il s'agit d'une garantie d'emprunt pour l'union des commerçants, Michelle Lemonnier.

Conseil municipal du 24 mai 2018

4	Commerce - tourisme : Garantie d'emprunt - Union des commerçants
---	--

Mme Michelle Lemonnier :

L'union des commerçants de Concarneau souhaite reconduire et pérenniser l'organisation d'un marché de Noël en prévoyant l'acquisition de chalets. Cette opération leur permettrait d'étaler le coût sur 7 ans et ainsi de diviser par plus que 2 le coût par rapport à une location annuelle.

L'acquisition de 16 chalets d'occasion coûterait 73 740 € soit un remboursement de l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole de 11 406€ / an contre près de 26 256 € de location en 2017.

Pour cela, l'Union des commerçants sollicite la garantie de l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole pour un emprunt de 75 K€ sur 84 mois au taux de 1,59 %.

Vu l'avis favorable de la commission commerce tourisme en date du 3 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16 mai 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder la garantie à 100 % de l'emprunt contracté par l'Union des Commerçants de Concarneau auprès du Crédit Agricole du Finistère dont les caractéristiques sont précisées en annexe, pour l'acquisition de 16 chalets en bois ;
- de préciser qu'à défaut de remboursement de la somme due annuellement par l'UCC, la ville deviendrait donc propriétaire desdits mobiliers au prorata des sommes versées en place et lieu de l'acquéreur.

M André Fidelin :

Ceci dit, est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Effectivement, l'idée de mettre des chalets pour une activité au niveau de Noël, c'est bien. Par contre, est-ce qu'on a un retour sur ce qui s'est passé à Noël dernier ? Ils étaient là devant la Ville-Close, est-ce qu'il y a eu beaucoup de fréquentation ? Est-ce qu'il y a eu un retour important au niveau recettes ? Personnellement, je trouve que ce n'était pas là qu'il fallait mettre les chalets.

M André Fidelin :

Est-ce que tu peux intervenir François ?

M François Besombes :

Sur la première édition, nous n'avons pas que des satisfactions. Nous avons fait une évaluation la plus objective possible des différentes parties en présence.

Sur le lieu, on ferait évoluer la chose en ramenant cela face à la Ville-Close et même sur la partie du parvis des halles de manière à ce que ça fasse plus un effet de masse.

Deuxièmement, il y avait des coûts qui étaient importants pour cette première édition justement pour les raisons qui ont été expliquées là et qui ont fait que des efforts en matière de communication étaient peut-être plus limités. Là, la rationalisation que l'on propose par l'acquisition, permet de dégager des ressources qui pourront être investies

en matière de communication, de décorations, d'animations qui seront plus présentes. On va sur quelque chose qui sera plus dense et plus lisible et plus visible par l'animation et la communication.

M André Fidelin :

Merci François. Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Le fait de les acheter va sans doute permettre une plus grande souplesse, est-ce que nous allons éviter l'erreur à mon avis de l'année dernière, qui a été de les mettre jusqu'à la moitié des vacances scolaires ? Cela avait été du 15 au 30 alors que les vacances duraient jusqu'au 7 janvier de mémoire ou jusqu'au 6. C'est vrai que c'était un peu surprenant de voir qu'en plein milieu des vacances scolaires les chalets disparaissaient. Est-ce que là, avec le fait d'acheter les chalets, l'union des commerçants va revoir ça ? Est-ce que la ville sera associée à ces choix de date ? Est-ce que ça sera plus long ? Est-ce qu'on construit vraiment quelque chose d'envergure pour la troisième ville du Finistère ? On apprend des années précédentes, on peut qu'encourager ça, mais c'est vrai quand même qu'il y a eu quelques choix assez surprenants l'année dernière.

M André Fidelin :

Tu veux compléter François ?

M François Besombes :

On apprend justement après coup. Là encore on travaille sur de la densité. On est sur un lieu avec plus de visibilité et on est sur des dates qui sont du 14 au 24 décembre. Pourquoi on ne va pas plus loin dans la durée ? C'est que l'année suivante, la période qui sera avant les vacances, ce sera des vacances réellement et deuxièmement, les retours que l'on avait des commerçants qui tenaient les chalets, c'est que sur la période entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier, ils avaient peu de fréquentation. Nous, ce que l'on veut, c'est aussi de renforcer la qualité de l'offre. C'est même primordial. Si on ne peut pas assurer une fréquentation la plus forte possible sur une durée qui est potentiellement la plus pertinente possible, on se retrouvera avec des commerçants qui ne sont pas forcément de la qualité recherchée.

Inaudible.... Micro non allumé....

M François Besombes :

Oui. C'est plus court, mais en même temps, c'est là que nous aurons le plus de présence. En matière de marché de Noël, si vous regardez un peu ce qui se fait par ailleurs, le 24 au soir, c'est plié. Les marchés de Noël sur la période du 25 au 31 décembre, sont extrêmement rares. Les affaires se font avant. Il faut que nous puissions formuler une promesse auprès des commerçants qui souhaitent être présents dans les chalets, qui soit intéressante pour eux. Tout cela, de manière à ce que nous soyons en condition de sélectionner des offres que l'on souhaite, et pas les offres que l'on a.

M André Fidelin :

Mme Ziegler.

Mme Nicole Zielger :

Je veux bien qu'on nous pose cette question ce soir pour garantir cet emprunt. Je vais voter POUR. Il n'empêche que l'an dernier nous n'avons pas su combien cela coûtait pour la ville. Nous n'avons pas eu de budget. Je me souviens que lors du vote au conseil

municipal, ça a été un tel brouhaha, c'est aussi de ma faute sans doute parce que vous m'aviez promis les chiffres, mais on ne sait pas combien cela a coûté à la ville, d'une part et d'autre part vous nous dites là qu'il y a eu un bilan de fait lors d'une réunion avec l'ensemble des commerçants. Un bilan a été fait. Il aurait été bien que nous ayons connaissance de ce bilan avant de pouvoir voter ce soir.

Mme Marie Le Meur :

Enfin ces chalets, ce n'est juste qu'une affaire commerciale. Ce n'est pas une animation pour Noël puisque vous allez l'arrêter le 24 décembre. C'est juste pour faire de l'argent. Ce n'est pas une animation pour Noël. Je trouve cela ridicule.

M François Besombes :

S'il y en a qui font de l'argent, et bien tant mieux. Ecoutez au moins la réponse s'il vous plaît. Ce que voient les commerçants, c'est que le monde attire le monde. C'est un principe élémentaire, mais il est bien réel. Les commerçants qui sont en place à l'année, qui sont sédentaires en profitent. Je fais confiance aux commerçants pour m'apporter leur point de vue sur ce qui est efficace et sur ce qui l'est moins. Notre objectif est que Concarneau profite à plein de cette période qui est aujourd'hui inexploitée ou trop peu exploitée par le commerce de centre-ville. L'objectif est là, c'est vraiment une action de soutien aux commerces du centre-ville. En plus, ça crée une animation qui est limitée dans le temps et qui permet de rythmer la vie du centre-ville.

M André Fidelin :

Merci François.

Tout cela pour dire sur le fond que notre souhait est la volonté partenariale entre les commerçants et la mairie. Il s'agit d'accompagner les commerçants dans le dynamisme commercial de la ville dans le cadre de l'animation de Noël. C'était leur volonté. Ce n'était pas la volonté de la mairie dans un premier temps. C'était la volonté des commerçants que nous avons accompagnés. C'est le premier point. Le deuxième point, il y a aussi la volonté pour ces chalets de faire d'autres manifestations. Il y aura la période de Noël, certes mais aussi d'autres périodes. Il y a des braderies à Concarneau, il y a des festivités estivales, pourquoi pas ?

C'est un engagement partenarial avec les commerçants et la volonté de travailler ensemble pour dynamiser la ville.

Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

Ayant participé l'année dernière à la permanence sur un chalet, effectivement, l'implantation n'était pas géniale. J'espère que cette année, ce sera mieux, vous l'avez dit, je ne vais pas revenir dessus. Effectivement, les dates me surprennent un peu parce que du 14 au 24 décembre, les vacances scolaires ne commencent pas le 14 décembre. Pourquoi, ils ne vont pas au moins jusqu'au samedi pour finir la semaine ?

Inaudible.... Micro non allumé...

Mme Marianne Jan :

Non, mais c'est juste une question que je pose parce que ça me paraît un peu bancal quoi. J'espère aussi que ce marché de Noël aura du succès. L'année dernière on était un peu en attente de clients. J'espère qu'il y aura aussi un peu d'animation. Les animations ça attire. C'était un peu triste quand même. C'est juste la remarque que je faisais. Je voterai bien sûr la délibération. Effectivement les chalets peuvent servir pour autre chose.

M André Fidelin :

Nous allons voter.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant c'est la TLPE, tarifs 2019, chaque année on y revient, n'est-ce pas Marc !

Conseil municipal du 24 mai 2018

5	Commerce tourisme : Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs 2019
---	---

M Marc Bigot :

Et oui, et on y revient avec des tableaux qui évoluent au niveau des montants mais dans les limites règlementaires.

Chaque année, les tarifs sont relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année.

Les tarifs de référence pour la détermination des tarifs s'élèvent pour 2019 à 15,70 € dans les communes de moins de 50 000 habitants et à 20,80 € (20,50 € en 2016) en cas de majoration.

Les tarifs ne peuvent en outre augmenter de plus de 5€ par rapport à l'année précédente (Art L2333-11 du CGCT).

Les tarifs applicables à Concarneau sont majorés pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes et minorés pour les enseignes conformément à l'article L2333-10 du CGCT à un niveau inférieur ou égal à 20€/m².

Les recettes pour l'année 2017 se sont élevées à environ 140 000 € (en cours de recouvrement), 138 000 € en 2016 et 149 000€ en 2015 (dépose de supports).

Pour 2019, les tarifs de TLPE seraient les suivants :

Nature du support	Tarifs en € / m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est inférieure à 50 m ²	20,80 € / m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est supérieure à 50 m ²	41,60 € / m ²
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface est inférieure à 50 m ²	62,80 € / m ²
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface est supérieure à 50 m ²	124,80 € / m ²
Enseignes de surface totale < à 7 m ²	Exonération
Enseignes : 7 m ² < surface totale ≤ 12 m ² sauf enseignes scellées au sol	Exonération 11,30 € / m ²
Enseignes : 12 m ² < surface totale ≤ 50 m ² sauf enseignes scellées au sol	22,60 € / m ²
Enseignes dont la surface totale est > 50 m ²	45,20 € / m ²

Vu l'avis favorable de la commission commerce tourisme du 3 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16 mai 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il y a eu effectivement une différence entre 2015 et 2016, et 2018 qui est conséquente. Il y a effectivement un travail de recensement et de collectes de ces enseignes et pré-enseignes de publicité. Il y a également un travail de police et de respect de la réglementation. Entre 2015 et 2016, il y a de mémoire, 44 panneaux qui ont été déposés car ils étaient non réglementaires. Ce travail se poursuit. On travaille donc avec un cabinet

spécialisé qui recense chaque année l'ensemble des panneaux. Il y en a exactement 209 sur la commune entre les enseignes, les pré-enseignes et les panneaux. Ça représente 209, à partir de là, il y a ceux qui ont été installés dans les règles et qui répondent à toutes les réglementations. Il y a ceux qui le sont moins. On gère également ces infractions. Ça peut aller jusqu'à la dépose des panneaux concernés.

M André Fidelin :

Merci Marc pour ces précisions. Vous avez des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

J'ai toujours été opposée à cette taxe, donc vous ne serez pas surpris que je vote contre encore cette année. Les recettes sont évoquées, mais ce qui n'est jamais indiqué c'est le coût du cabinet qui s'occupe de ça. Il prend un pourcentage, donc ça serait bien que l'on ait, j'avais déjà dû le dire, le détail de ce que ça coûte. Parce qu'au final, est-ce que c'est 140 000 € pour la ville ? Est-ce que c'est véritablement cette somme-là ? Ou alors, il faut déduire de ça, le pourcentage pris par le cabinet. C'est la même question parce que je trouve que ça manque chaque année dans la délibération.

M Marc Bigot :

Ce sont effectivement des recettes brutes. Je ne me rappelle pas que la question avait été posée.

Mme Gaël Le Meur :

Peut-être que l'année dernière je n'étais pas là, je n'ai pas posé la question, mais à chaque fois que ça passe, depuis la mise en place de cette taxe, ça n'est pas indiqué.

M Marc Bigot :

On veillera à corriger avec le service commerce tourisme.

M André Fidelin :

On va regarder et on vous donnera l'information dès demain.
Il n'y a pas d'autres remarques sur la TLPE ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 1 CONTRE (Mme LE MEUR G) 2 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, M BONNEAU).

Le point suivant, parking de la criée, tarifs complémentaires, Maguy Baqué.

Conseil municipal du 24 mai 2018

6	Commerce tourisme : Parking de la criée – Tarifs complémentaires
---	--

Mme Maguy Baqué :

Avant le transfert à la commune, soixante badges environ étaient distribués par la CCI aux commerçants qui bénéficiaient sur le parking de la criée des forfaits suivants :

- 125€/an

Ou

- 30€ pour 3 mois.

Les délibérations du 1^{er} mars et 12 avril 2018 ont fixé les tarifs municipaux du stationnement et plus particulièrement ceux du Parking de la Criée.

Les tarifs complémentaires proposés concernent les abonnements réservés aux professionnels du centre-ville limités à deux abonnements par établissement, sur demande adressée conformément au règlement intérieur du parking (projet joint en annexe) et présentation d'un justificatif (attestation de l'employeur...) :

- Forfait pour la période (22 juin au 15 septembre) : 60€ TTC
- Caution pour la remise du badge ou carte magnétique : 35 € TTC

Le nombre des abonnements délivrés seraient limité à 45 places.

Vu l'avis favorable de la commission commerce tourisme du 4 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16 mai 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer les tarifs complémentaires suivants applicables du 22 juin au 15 septembre sur le parking de la Criée :
- Forfait pour la période (22 juin au 15 septembre) : 60€ TTC
- Caution pour la remise du badge ou carte magnétique : 35 € TTC

Ces tarifs sont soumis au tarif de TVA en vigueur.

M André Fidelin :

Merci Maguy.

Antony, M Le Bras.

Mme Gaël Le Meur :

J'ai juste une question de forme pour que je comprenne. Pourquoi c'est Mme Baqué qui présente cette délibération ?

Mme Maguy Baqué :

Parce qu'il s'agit de stationnement.

Mme Gaël le Meur :

D'accord, très bien.

M Antony Le Bras :

Vous avez fait le choix de maintenir un dispositif spécifique pour les professionnels du centre-ville tout en réduisant au passage le nombre de bénéficiaires, 45 au lieu de 60. Comme la gestion devient municipale et non consulaire, la gestion de l'attribution des badges doit être transparente. En effet, la gestion d'une liste d'attente peut toujours donner lieu à des pressions. Il s'agit, comme la gestion devient municipale, d'éviter des passe-droits. C'est pour cela que je m'interroge sur notamment la communication qui a été faite ou pas auprès des professionnels du centre-ville de l'existence de ce dispositif. J'espère qu'il y a déjà une communication de faite parce que je sais que l'on peut, c'est en tout cas ce qui a été vu lors de la commission finances, on peut envoyer sa candidature pour avoir un badge depuis le 15 mai. En tout cas, elles sont réceptionnées depuis le 15 mai. J'espère qu'il y a eu une communication de faite aux professionnels pour qu'ils puissent s'y inscrire. Pour plus de transparence, je propose que l'on associe les membres du SPIC à la gestion de ces abonnements et à la définition de règles qui seront connues de tous.

M André Fidelin :

Inaudible, Micro non allumé...

...proportionnel au nombre de places totales, puisque l'on a perdu 50 places. C'est le premier point. Le deuxième point concerne la transparence. Ça ne nous a évidemment pas échappé. Mais il faut savoir que premièrement oui, il y aura transparence, deuxièmement la commission commerce tourisme en aura la charge, le conseil d'exploitation obligatoire aura aussi connaissance des règles. Le cachet de la poste fera foi de l'arrivée du courrier. Il faudra des attestations justifiant de l'activité professionnelle, avec un maximum de deux places.

M Antony Le Bras :

Il y a déjà eu communication ?

M André Fidelin :

Non, on attendait la délibération.

M Antony Le Bras :

Inaudible, micro non allumé.....

M François Besombes :

On n'a rien reçu. Il n'y a pas eu de demandes.

M Antony Le Bras :

Ce que je veux absolument, c'est qu'il y ait une communication qui soit faite aux professionnels. J'ai lu dans le compte-rendu de la commission des finances que le service commerce commençait à réceptionner depuis le 15 mai les demandes. Ça privilégie les initiés. Je suis contre le système des initiés.

Mme Michelle Lemonnier :

Il faudra que les commerçants renouvellent leur demande. Ce sera fait en fonction de leur arrivée.

M Antony Le Bras :

Est-ce que ça veut dire, Mme Lemonnier, que les personnes qui avaient déjà un badge donné par la CCI, sont prioritaires ?

Mme Michelle Lemonnier :

Non.

Mme Maguy Baqué :

Micro non allumé, inaudible....

M André Fidelin :

Non.

Mme Michelle Lemonnier :

Il y a 45 places.

M André Fidelin :

Ce n'est pas simple. Il faut des règles précises et bien cadrées. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Le choix va se faire par ordre d'arrivée ?

Mme Michelle Lemonnier :

Oui.

M André Fidelin :

Comment faire sinon ?

Mme Michelle Lemonnier :

On ne peut pas deviner d'avance.

Mme Gaël Le Meur :

Donc chaque dossier complet aura automatiquement une place ?

M André Fidelin :

Jusqu'à 45.

Mme Gaël Le Meur :

On ne tiendra pas compte d'autres critères ? Il y a peut-être des procédures qui vont être définies. C'est plus pertinent, ça l'ordre d'arrivée ?

Micro non allumé, inaudible...

Mme Gaël Le Meur :

Non, ça ne veut pas dire ce que je viens de dire. Si par exemple, vous avez 200 demandes, vous ne prenez que les 45 premières ?

Mme Michelle Lemonnier :

Eh bien oui.

M François Besombes :

Dans la limite de deux.

Mme Gaël Le Meur :

Vous ne tenez pas compte des situations ou autres, des demandes ?

M André Fidelin :

C'est là qu'il peut y avoir des passe-droits.

Mme Gaël Le Meur :

Non, non, ce n'est pas une question de passe-droits. S'il y a une procédure qui a été définie, le seul point c'est par ordre d'arrivée. C'est ce que j'ai bien compris. D'accord.

M François Besombes :

On a limité à deux places par entreprise. Ensuite, on ouvre à partir du 1^{er} février la réception.

M André Fidelin :

1^{er} février ?

M François Besombes :

Pour les années qui viennent, cette année c'est exceptionnel. Ensuite, ce sera à partir du 1^{er} février que nous ouvrirons les candidatures. On ne va pas rentrer dans le cas spécifique de chacun. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent. C'est valable année par année. C'est pour cela que chaque année, ce ne sera pas forcément les mêmes personnes. Jusqu'à présents il y a des commerces qui pouvaient avoir jusqu'à 6, voire 15 places. Là on limite à 2 de manière à ce que ça concerne le plus grand nombre de commerces. Après je ne vois pas quel type de critères vous pourriez rajouter, sauf à dire que ce que nous proposons c'est moins bien que ce que vous auriez pu proposer.

M André Fidelin :

M Le Bras.

M Antony Le Bras :

Pourquoi pas, ce système de premier arrivé. Mais ça ne peut fonctionner que s'il y a équité dans la communication, que tout le monde ait l'information au même moment. La presse va en parler sans doute, si elle le souhaite ce sera dans le journal samedi matin. Dans ce cas-là c'est bien, mais ce que je crains c'est qu'il y ait déjà eu des gens à avoir envoyé leur demande parce qu'ils avaient des badges et parce que le service commerce était autorisé à avoir les courriers depuis le 15 mai. Or, la plupart des commerçants ne le savaient pas.

Mme Maguy Baqué :

Il y a peut-être des gens qui ont déjà envoyé leur demande, mais c'est la date du 25 mai qui sera officielle.

Inaudible, micro non allumé...

Mme Marianne Jan :

On va s'abstenir sur le vote parce qu'il y a un petit doute juridique qui est que la légalité de la gestion du parking, ça va faire deux procédures sur la ville. C'est-à-dire qu'il y aura deux gestions différentes. On ne peut pas avoir deux tarifs différents sur la même commune. Il y aura le tarif du parking de la criée, et les parkings de la ville autrement.

M André Fidelin :

Micro non allumé, inaudible.

Mme Gaël Le Meur :

J'ai lu le document, mais ça ne répond pas aux questions de la dernière fois. La dernière fois, on avait demandé à ce que soit précisée la notion de professionnels du centre-ville. Est-ce que ce sont des commerçants ? Est-ce que ce sont des employés de banque ou de services, de la mairie ou autres ? Ce n'est pas indiqué là-dedans. C'est ce qu'on vote, c'est ce qui est présenté.

Est-ce que d'un conseil à l'autre, on peut tenir compte de nos remarques ? C'est marqué professionnels du centre-ville. La dernière fois on avait déjà relevé le fait que c'était trop flou.

Inaudible.... Micro non allumé....

Mme Gaël Le Meur :

Je veux bien entendre tout ce que vous expliquez oralement, mais il faut que ce soit dans ce document. Ce n'est pas indiqué, il faudrait peut-être modifier et définir ce soir ce que vous mettez là.

Mme Maguy Baqué :

Dans le compte-rendu du comité d'exploitation qui vient d'être signé, il est mentionné que pour bénéficier d'un tel forfait, il faut répondre aux conditions suivantes : travailler au centre-ville de Concarneau, présenter une attestation de son employeur ou tout autre document en attestant, dans la limite de deux abonnements maximum par établissement.

Mme Gaël Le Meur :

On est bien d'accord que ce n'est pas que les commerçants.

Mme Maguy Baqué :

Il s'agit de tous les gens qui travaillent dans le centre-ville.

Mme Gaël Le Meur :

Je ne dis pas que c'est bien ou que ce n'est pas bien.

Je dis juste qu'au départ il avait été évoqué que c'était pour les commerçants du centre-ville. Au final, ce n'est pas le cas. C'est pour cela que je demande une précision.

M François Besombes :

C'est écrit, les professionnels. C'était votre question. C'est des professionnels, c'est tout. Vous demandez que l'on précise etc. Travailler, c'est des professionnels. Professionnel c'est bien le terme qu'il faut retenir. Ce n'est pas un autre terme.

Inaudible, micro non allumé...

Mme Maguy Baqué :

Pas uniquement.

M François Besombes :

Vous changez maintenant la donne, ce sont les professionnels. Tous ceux qui travaillent dans la limite de deux par entreprise.

M André Fidelin :

Bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, M LE BRAS) (M DROUGLAZET).

Le point suivant, il s'agit d'un projet de mini raid intercommunal et l'application d'une tarification exceptionnelle. Alain Echivard nous présente ce dossier.

Conseil municipal du 24 mai 2018

7	Education – jeunesse : Projet Mini Raid intercommunal - Tarification exceptionnelle
---	---

M Alain Echivard :

Merci M le Maire.

En 2016, les acteurs jeunesse du territoire CCA se sont regroupés afin de proposer un séjour sportif : le Mini Raid. Il aura lieu cette année la semaine du 9 juillet.

Une soixantaine de jeunes concourent en équipe de 4 sous la bannière de leur commune, à la découverte du territoire. Ils retrouvent leurs ami-e-s du collège dans cette confrontation ludique.

Chaque structure fixait ses modalités financières ce qui était source d'iniquité entre les participants.

Les grilles tarifaires variaient énormément d'une structure à l'autre et deux familles justifiant des mêmes ressources ne payaient pas le même prix pour une prestation identique.

Une réunion a été organisée le 9 novembre 2017 en présence des techniciens, de la CAF et élus (jeunesse) des communes concernées afin d'évoquer la pertinence d'un tarif harmonisé pour l'ensemble des participants. A cette occasion, la proposition d'un tarif commun a été retenue et chiffrée à 70 €.

La validation du tarif unique est une disposition rendue obligatoire pour valider la participation du service à l'évènement.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16 mai 2018

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider un tarif unique de 70,00€ pour la participation de nos jeunes au séjour Mini Raid intercommunal.

M André Fidelin :

Merci Alain. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Zeigler :

70 euros, c'est par participant ou par équipe, d'une part. D'autre part, même si M Echivard ne l'a pas lu, dans le bordereau, il est noté les acteurs jeunesse du territoire CCA entre parenthèse, élargi. Ça veut dire quoi ?

M Alain Echivard :

A ma connaissance, ce sont les animateurs du territoire.

Mme Nicole Ziegler :

De CCA, uniquement ?

M Alain Echivard :

Oui, oui, ça reste au sein de CCA.

M André Fidelin :

C'est 70 euros par jeune.

Mme Gaël Le Meur :

Sur la forme, un détail du projet aurait été intéressant parce qu'on ne sait pas à quoi correspondent ces 70 euros.

Il y a combien de jours ? Est-ce qu'il y a de l'hébergement ? Est-ce qu'il n'y en a pas ? Il manque beaucoup d'informations dans cette délibération pour pouvoir estimer que 70 € c'est élevé ou pas élevé. C'est le premier point. Le deuxième point c'est que ce sera un tarif unique pour l'ensemble des jeunes de l'interco. Pour estimer si c'est bien ou pas, c'est compliqué sans élément.

Juste un point parce que j'ai le PV du dernier conseil municipal, vous avez fait référence sur le dossier précédent à une réunion du conseil d'exploitation qui va être signé. Je suis membre du conseil d'exploitation depuis le dernier conseil avec PF (Pierre-François Bonneau). On n'a pas été associés à la réunion à laquelle vous faites référence.

Mme Maguy Baqué :

Inaudible, micro non allumé...

...conseil d'exploitation.

Mme Gaël Le Meur :

Je ne sais pas, vous avez dit je dois signer le PV d'une réunion du conseil d'exploitation.

Mme Maguy Baqué :

Oui, je vais le signer, il y a eu une réunion le 3 mai où nous avons parlé de ce conseil d'exploitation dont je serai la présidente et qui va être mis en place.

Mme Gaël Le Meur :

Est-ce que le conseil d'exploitation s'est réuni ou pas ?

Mme Maguy Baqué :

Non pas pour l'instant. Il a été mis en place mais il n'y a pas eu de réunion.

M François Besombes :

Je vais apporter une précision.

Mme Gaël Le Meur :

J'ai eu une information concernant une commission tourisme au mois de mai.

M François Besombes :

Oui.

Mme Gaël Le Meur :

Mais je n'ai pas eu d'information concernant une réunion du conseil d'exploitation....

Micro non allumé... inaudible....

Mme Gaël Le Meur :

Donc vous n'avez pas à signer un PV de réunion du conseil d'exploitation. C'est ce que vous avez dit.

M François Besombes :

Les membres du conseil d'exploitation sont les membres de la commission commerce tourisme.

Mme Gaël Le Meur :

C'est pour cela que j'ai la grande chance d'en faire partie. Je n'étais pas à cette réunion au mois de mai. A un moment on a des obligations. Mais je l'ai regretté longuement M le

Maire. Je vous assure. Mais ça serait bien que si on décide de réunir la commission tourisme, et d'en même temps faire une réunion du conseil d'exploitation, je ne suis pas procédurière, mais il faut qu'il y ait une convocation officielle. C'est la règle, vous le savez bien, vous êtes membre de plusieurs conseils d'exploitation, vous savez comment ça se passe.

Mme Michelle Lemonnier :

C'était juste la mise en place de ce conseil lors de cette commission-là.

Mme Gaël Le Meur :

Et bien justement, ça aurait dû faire l'objet convocation officielle. Ce n'était pas indiqué dans l'ordre du jour de la commission.

M André Fidelin :

Alain, s'il te plaît. Est-ce que tu as un complément d'information sur la nature de ce raid ?

M Alain Echivard :

Je vais vous faire plaisir. Vous êtes avides de renseignements complémentaires. Déjà, une précision, ça date de 2016, et nous faisons confiance à l'équipe organisatrice pour définir un tarif qui est de 14 euros par jour sur 5 jours, du 9 au 13 juillet.

Mme Gaël Le Meur :

Avec hébergement ?

M Alain Echivard :

C'est du camping, avec hébergement, tous frais compris. C'est un raid de jour en jour. Chaque commune accueille au moins un soir toute l'équipe. Il y a des animations culturelles, sportives. C'est très divers. A l'issue de ce raid, il y a aussi un reportage photo-vidéo. L'équipe est bien rodée. C'est un travail d'équipe des animateurs des communes de CCA. Les jeunes sont demandeurs, c'est pour ça que c'est renouvelé depuis 2016. Ce sont des jeunes de collègues.

M André Fidelin :

Merci Alain. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Toutes ces questions que nous posons là sont légitimes, mais ça aurait pu et dû être vu en commission. Le problème c'est qu'il n'y a pas de commission.

Je lis le bordereau et je vois, vu l'avis favorable de la commission des finances. C'est très bien, mais toute l'organisation, le fonctionnement, l'aspect éducatif, j'en passe, auraient dû être vus en commission. Le problème c'est qu'il n'y a pas eu de commission, d'où les questions que nous posons ce soir.

M Alain Echivard :

Si je peux répondre partiellement, oui, on aurait pu voir ce dossier là en commission jeunesse, je vous rassure, il y en a régulièrement. En fin de compte, on a eu un contretemps sur la date de cette rencontre-là à laquelle je n'ai pas participé parce que je n'étais pas au courant. Il y avait nos techniciens du service jeunesse et donc de fait, nous avons eu l'information un peu tard. C'est pour cela qu'on le présente ce soir. Ce n'est pas de mon fait, loin de là. Mais ce n'est pas un réel problème. On pourra vous donner, si vous le souhaitez, pour une lecture plus détaillée, le dossier bien précis qui présente le projet.

M André Fidelin :

Très bien, merci Alain. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Du coup, la décision a été prise sans la présence d'élus de la ville de Concarneau. Je termine juste, je vais aller jusqu'au bout de ma pensée. Effectivement, on peut être curieux du projet, c'est très bien qu'il y ait des choses qui soient organisées pour les jeunes sur le territoire, mais au vu du fonctionnement que vous décrivez, je pense qu'il manque un aspect important, c'est-à-dire, le coût pour la ville. A partir du moment où vous expliquez que c'est un hébergement en camping, qu'il y a une commune par soir qui accueille, ça a forcément un coût. Je pense que le tarif de 70 euros ne couvre pas l'ensemble des frais. Ça serait bien quand même d'avoir des dossiers complets. C'est-à-dire qu'on connaisse le projet, ce qu'on propose aux jeunes et à côté, ce que ça représente comme coût pour la ville. Ça semble la base.

M Alain Echivard :

Je comprends votre préoccupation et votre désir de renseignements. Les deux autres années ça n'est pas passé au conseil municipal parce qu'on adoptait des tarifs qui étaient déjà dans les grilles tarifaires. Cette année, il s'agit de se mettre en conformité tout simplement. Si vous souhaitez plus de renseignements, on est à votre disposition et on vous fournira le projet. En dehors de l'aspect politique dont vous faites allusion, je fais confiance. Ce projet est travaillé depuis 2016, il est amendé en fonction des bilans et autres. En septembre il y a des retours et d'ailleurs l'année dernière ça avait eu lieu au CAC. Là, il faut faire confiance aussi à l'équipe.

Mme Gaël Le Meur :

D'accord, mais quel est le coût pour la ville ?

M Alain Echivard :

Je n'ai pas de coût à vous donner là.

Mme Gaël Le Meur :

On ne sait pas ce que ça coûte à la ville.

M Alain Echivard :

A l'occasion je pourrai vous le donner.

Mme Gaël Le Meur :

J'attends un mail d'Alain Nicolas, il peut peut-être le rajouter.

M Alain Echivard :

Sans anticiper la réponse, je pense que ça fait partie du budget jeunesse.

M André Fidelin :

Voilà, ça rentre dans le budget jeunesse. C'est prévu dans le BP concernant le budget jeunesse. Je crois que nous avons fait le tour.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Très bien merci. Le point suivant il s'agit d'une DBM, Alain Nicolas.

Conseil municipal du 24 mai 2018

8	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 – Budget annexe du centre des arts et de la culture
---	---

M Alain Nicolas :

La décision budgétaire n°1 du budget centre des arts et de la culture est présentée en équilibre en section de fonctionnement à 5 000 €.

ANNÉE 2018 -DM n° 1		
CM du 24 mai 2018		
BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 67 - charges exceptionnelles		
Opérations comptables		
Crédits supplémentaires pour annulation de titres	673/SD	5 000,00 €
<i>Sous total Chapitre 67 "charges exceptionnelles"</i>		5 000,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	023/EM	
TOTAL DÉPENSES		5 000,00 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 70- Produits des services, du domaine et ventes diverses		
CAC		
Autres prestations de services	70688/314/3140/SD	5 000,00 €
<i>Sous total Chapitre 70 "Produits des services, du domaine et ventes diverses"</i>		5 000,00 €
TOTAL RECETTES		5 000,00 €

Il s'agit en l'occurrence, d'annulation de titres, lorsqu'il y a des factures qui sont envoyées vers le mauvais destinataire ou des factures qui sont envoyées en double. Au budget nous mettons chaque année 2 000 €, et il s'avère que 2 000 € cette année ne sont pas suffisants. Nous sommes à 4 000 € cette année donc, avec le directeur financier et le DGS, nous avons décidé d'augmenter de 5 000 € ces charges exceptionnelles qui sont des crédits supplémentaires pour annulation de titres. Cela arrive parfois que les factures partent vers un mauvais destinataire ou sont envoyées en double, d'où ces 5 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16 mai 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver cette décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe du centre des arts et de la culture.

M André Fidelin :

Merci Alain. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Non.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 24 mai 2018

9	Patrimoine – urbanisme : Création de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine – Demande de subvention à la Région Bretagne
---	---

M Marc Bigot :

C'est effectivement une demande de subvention à la Région Bretagne.

Par délibération du 19 mai 2016, le Conseil municipal a acté la mise à l'étude de la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) à Concarneau.

Le marché pour cette étude a été attribué au Cabinet GHECO. L'étude a démarré le 1^{er} février 2018 pour une durée de 24 mois. Son coût total est de 56 040 euros H.T.

Dans ce cadre, la Ville sollicite auprès de la Région Bretagne une subvention de **10 000,00 € TTC**, soit 17,85 % du montant hors taxe.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 7 février 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.**

Pour qu'Alain ne complète pas son mail par d'autres informations financières, je précise que ce projet-là a également bénéficié d'une subvention de la DRAC de 15 000 €, ce qui fait un total de subvention pour ce dossier important pour Concarneau qui dépasse les 44 %.

M André Fidelin :

Merci Marc.

Il n'y a pas de remarques ?

On vote la demande de subventions.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant, il s'agit du renouvellement de l'AOT concernant le plongeur des Sables-Blancs.

Conseil municipal du 24 mai 2018

10	Foncier : Domaine public maritime - Renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire - AOT – Plongeoir des Sables-Blancs
----	--

M Bruno Quillivic :

La ville est amenée à solliciter l'occupation du Domaine Public Maritime de l'État pour développer ou maintenir des équipements publics communaux ou services au public.

Le mode de gestion auquel nous avons recours, dans la majorité des cas, prend la forme d'une demande d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) auprès des services de l'État, moyennant une redevance. Il convient, à l'expiration du délai qui nous est accordé (fixé dans l'AOT) de solliciter le renouvellement de cette AOT.

L'AOT concernant le plongeoir de la plage des Sables Blancs, est arrivée à expiration le 31 décembre 2017. Les Services Municipaux concernés en souhaitent le renouvellement, dans les conditions qui étaient précédemment accordées : soit, pour une durée de cinq ans, et le versement d'un loyer fixé à 150 Euros annuels avec indexation sur l'indice national travaux publics TP 02.

La commission urbanisme du 2 mai 2018 s'est prononcée favorablement à ce renouvellement.

Il est proposé au conseil municipal :

- De demander le renouvellement de cette AOT jusqu'au 31 décembre 2022, dans les conditions précisées ci-dessus,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au BP.

M André Fidelin :

Merci Bruno. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M Antony Le Bras :

Je me demandais pourquoi c'était toujours du 1^{er} juillet au 31 août ? Et je me demandais si ça n'était pas plus intéressant d'élargir un peu la période, du 1^{er} juin au 30 septembre par exemple. Il n'y a pas que les jeunes, il y a les adultes aussi qui ont le droit de sauter du plongeoir. On espère que la saison s'allonge. Il est intéressant que le plongeoir soit utilisable plus longtemps.

M Bruno Quillivic :

Effectivement, c'est sur la période du 31 juillet au 31 août, ça ne vous a pas échappé, la juridiction administrative est très pointilleuse sur ces plongeoirs et sur les accidents qui ont lieu de ces plongeoirs. On a fait le choix au niveau de la ville de mettre en place le plongeoir au moment où on ouvre le poste de secours et jusqu'à la fermeture du poste. C'est surtout pour cette raison-là.

M André Fidelin :

Merci Bruno.

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

La modification des bureaux de vote, Maguy.

11	Etat-civil : Modification des lieux des bureaux de vote
----	---

Mme Maguy Baqué :

La ville de Concarneau compte actuellement dix-sept bureaux de vote (voir plan en annexe)

Ceux-ci sont implantés, soit dans des bâtiments communaux, soit dans des établissements scolaires.

Afin d'anticiper d'éventuelles évolutions sur les différents sites et rationaliser l'organisation de nos bureaux de vote, nous proposons de déplacer les trois bureaux de vote suivants :

- 1° L'école de Kerosé,
- 2° Le restaurant Foch,
- 3° L'école du Lin.

Cette modification de lieu des bureaux de vote sera opérationnelle pour les élections Européennes de juin 2019.

Le Maire doit adresser à la Préfecture la liste des bureaux de vote de la commune pour la fin du mois de juin. Le Préfet prend ensuite un arrêté validant le nombre et le lieu d'implantation des bureaux de vote de la commune pour la période allant du 1er mars 2019 jusqu'au 29 février 2020.

Vu l'avis favorable de la municipalité du 16 avril 2018,

Il est proposé au conseil municipal de valider le déplacement des 3 bureaux de vote suivant :

- de L'école de Kerosé vers l'école de Lanriec. Celle-ci compterait alors 2 bureaux de vote,
- du restaurant Foch vers la Maison des associations. Celle-ci accueillerait son premier bureau de vote,
- de l'école du Lin vers l'école de Kerandon. Celle-ci compterait alors 2 bureaux de vote.

M André Fidelin :

Merci Maguy. Vous avez des remarques ? Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Bien sûr, nous allons voter cette délibération. J'espère simplement que les transferts des bureaux de vote vers les écoles, n'entraîneront pas un besoin supplémentaire en matière de travaux. Vous voyez donc là où je veux en venir. Et c'est l'occasion de vous interroger sur la mobilisation des parents d'élèves qui a été vue ces derniers jours.

Il est vrai que des années sans entretien régulier font qu'aujourd'hui les dégradations dans les écoles sont réelles et justifient le ras le bol des APE. Je tiens juste à rappeler quelques chiffres parce qu'il faut savoir de quoi on parle et qu'aucun élu de cette majorité aujourd'hui ne peut se dédouaner de 10 ans de gestion financière et d'absence de volonté politique sur ce sujet.

Je vais vous abreuver d'un peu de chiffres, je les ai recherchés, vous m'excuserez. En 2006, les dépenses de fonctionnement dans les écoles publiques maternelles et primaires représentaient respectivement les sommes de 88 858,48 € et 467 732,19 €. En matière d'investissement, les écoles maternelles, 173 551 € et primaires, 1 707 605 €. Je vous fais grâce des virgules.

M André Fidelin :

On n'a pas retenu de toute façon.

Mme Gaël Le Meur :

Mais je vous les enverrais.

M André Fidelin :

Oui, je préfère. Mais vous voulez abrégé parce que vous n'êtes pas dans l'ordre du jour.

Mme Gaël Le Meur :

Pour 2007, pour 13 écoles primaires, parce que je rajoute qu'il y avait également le Lin et Kerosé. Pour 13 écoles primaires et maternelles, si on rajoute les travaux, l'informatique, le mobilier et la voile scolaire, nous étions quasiment à 1 600 000 €. En 2008, budget transitoire...

M André Fidelin :

Bon écoutez, je vais être obligé d'arrêter votre intervention.

Mme Gaël Le Meur :

J'ai quasiment fini, M le Maire...

Les études, les travaux, l'informatique et les fournitures scolaires, nous étions à 630 000 €. Ma question aujourd'hui, j'aimerais que vous me donniez l'évolution en 10 ans, du budget dédié aux écoles, en matière de travaux, d'investissement, et de fonctionnement.

Je vous remercie.

M André Fidelin :

D'accord. Très bien.

Alors, vous qui êtes si stricte dans le déroulé des conseils municipaux, et quelques fois vous intervenez d'une façon très autoritaire, vous nous demandez d'être aussi très carré dans notre positionnement. Aujourd'hui, vous êtes hors ordre du jour. Vous êtes au-delà de l'ordre du jour.

On parle d'un sujet et vous avez trouvé un raccourci. Evidemment je le comprends. Mais néanmoins, vous deviez poser une question dans le cadre du règlement intérieur du conseil municipal, 24 heures avant pour une question diverse. Là, vous n'êtes pas dans les clous.

Mme Gaël le Meur :

On parle des écoles.

M André Fidelin :

Attendez, attendez !

Mme Gaël Le Meur :

On parle des écoles, je m'inquiète de l'évolution des travaux dans les écoles.

M André Fidelin :

Attendez, jusqu'alors ça s'est bien passé. Je ne voudrais pas que vous arrêtiez de parler jusqu'à la fin du conseil municipal. Donc je ne veux pas être désagréable avec vous.

Mme Gaël Le Meur :

Vous reconnaissez que vous avez été désagréable la dernière fois, c'est bien.

M André Fidelin :

Néanmoins, parce que je ne veux pas me défilier non plus, mais par contre, vos chiffres, nous ne les avons pas retenus. Mais je vais juste vous dire deux choses, c'est que ça ne nous a pas échappé. Notre volonté de poursuivre les investissements sur nos équipements, y compris les écoles, mais aussi tous les équipements communaux, c'est envisagé. Nous avons, dans le cadre d'une réunion de municipalité, abordé ce sujet. Nous avons convenu qu'en ce qui concerne l'entretien des bâtiments communaux, les écoles en particulier, mais aussi la voirie. Actuellement, nous sommes en train de faire une étude concernant l'état de la voirie sur la ville, mais surtout la priorisation des interventions que nous devons mener. C'est le premier point.

En ce qui concerne les écoles et les équipements communaux, nous avons prévu également, avec les services techniques, de nous revoir prochainement. Nous devons également faire le tour des écoles et des bâtiments communaux de manière à faire une estimation sur la nature des interventions que nous devons avoir. Ceci de manière à programmer, planifier les travaux et prioriser également les travaux qui concernent les écoles puisque vous parliez des écoles, dans le cadre de notre plan pluriannuel d'investissement.

Il faut savoir que notre souhait est de poursuivre les travaux que nous avons menés lors du premier mandat.

Il y a eu des engagements financiers au niveau des investissements à Kerandon entre autres, sur le port également et d'autres investissements. Nous avons prévu une programmation de travaux que ce soit la voirie, les bâtiments avec les écoles en particulier. Ceci pour permettre justement d'améliorer les choses.

Mais j'ai pu comprendre le sujet qui est devenu polémique et politique d'ailleurs, mais sachez que j'ai répondu aux APE concernées pour leur dire ce que je viens de vous dire. Ils sont très bien au courant que notre volonté est de nous engager vers des travaux d'investissement dans le cadre d'une planification en tenant compte des urgences à prioriser tout d'abord.

Voilà ce que je peux vous dire. On ne va pas rentrer dans les détails mais notre but est de poursuivre les engagements que nous avons pris lors du premier mandat. Il s'avère que les investissements où nous avons des engagements, le port, Kerandon, vont s'achever et notre volonté est d'enchaîner sur les bâtiments communaux et les écoles en priorité mais également la voirie. Voilà sur le fonds. Mais je ne veux pas de débat sur les écoles. On est hors sujet. J'ai répondu à Mme Le Meur. J'ai essayé d'être le plus courtois possible. Je veux que ça s'arrête là. Nous ne sommes pas sur un sujet à l'ordre du jour concernant les écoles. On va revenir sur les bureaux de vote si vous le voulez bien.

Mme Nicole Ziegler :

En tout cas merci pour votre réponse, à mi mots effectivement on a compris que les travaux n'avaient pas été faits.

Par contre, je l'ai déjà dit, concernant les bureaux de vote de Kerandon. A l'école de Kerandon, le bureau est loin notamment pour les personnes âgées. Il y a une pente pour accéder à l'école de Kerandon. J'ai déjà proposé que l'on déménage ce bureau de vote et qu'on l'installe, le local n'est pas non plus en très bon état, à la maison de Kerbalise. Il y a un aspect plus simple me semble-t-il pour les personnes âgées. Pour aller au bureau de

vote ça va bien parce que ça descend, mais pour revenir ça peut poser problème. Je vous dis ce que je vous ai déjà dit.

Inaudible, micro non allumé...

M Eric Malléjacq :

Effectivement il y a des travaux qui sont prévus sur la fameuse descente dont tu parlais tout à l'heure Nicole. Le bitume va être refait. Il y aura un passage piétons sécurisé. Dans la mesure où on sait qu'il y a du monde à emprunter cette pente, que ce soit les enfants ou les parents pour se rendre au centre de loisirs, des gens qui vont au « fablab » en bas, personnels aussi qui travaillent dans les écoles. Il paraissait nécessaire de revoir cette partie-là qui n'était pas très engageante. Après, malheureusement la pente est là.

M Eric Malléjacq :

Je propose de voter si vous le voulez bien. Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

Je me posais la question aussi, pourquoi on change le bureau de vote de Foch ? Il se trouvait sur le restaurant municipal. Est-ce que c'est parce que le restaurant municipal va être détruit ? Je me posais la question. Il y a le bureau de Kerosé aussi, où comme toute le monde le sait, l'école a été fermée. On avait fait une proposition afin de prévoir l'installation d'une crèche municipale, avec l'extension des habitations qui est prévue et des lotissements qui sont en construction ou déjà construits de ce côté-là. On aurait aimé savoir où en était la réflexion à ce sujet, sinon il n'y a pas de soucis.

M André Fidelin :

La délibération concerne les bureaux de vote. Là nous sommes encore sur un autre sujet dont on n'a pas la réponse. Pour l'instant, il n'y a rien de déterminé dans la destination de ces locaux.

Je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant c'est moi qui intervient.

Conseil municipal du 24 mai 2018

12	Culture : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Concarneau et l'association « Œuvre des Filets Bleus »
----	---

M André Fidelin :

L'association Œuvre des Filets bleus organise tous les ans au mois d'août le Festival des Filets Bleus. Afin d'organiser cet événement majeur de la culture et du patrimoine Concarnois dans les meilleures conditions, une convention d'objectifs et de moyens a été conclue entre l'association et la Ville de Concarneau.

La dernière convention, dont le statut prévoit qu'elle soit renouvelée tous les 3 ans, a pris fin le 4 mai 2018.

Afin de perpétuer les engagements réciproques de la Ville et de l'association, il est proposé de renouveler la convention à compter du 24 mai 2018 (date du conseil municipal) et pour une durée de 3 ans.

Un exemplaire de la proposition de convention est annexé à la présente note, celle-ci à fait l'objet d'une réunion préparatoire avec l'association des Filets bleus et a été validée lors de la commission culture du 4 mai 2018 qui a donné un avis favorable à l'unanimité.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 4 mai 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Œuvre des filets bleus et la Ville de Concarneau,
- et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Je suppose que vous avez pris lecture de cette convention. Il y a bien évidemment des droits et des devoirs pour les deux parties. C'est une convention type. Pour mémoire, ce n'est pas noté dans la convention, elle peut être modifiée chaque année, c'est pour ça. La subvention actuellement est de 45 000 €. C'est un rappel, une info.

Il n'est pas noté non plus dans cette convention, comme les précédentes, la participation de la ville pour la prise en charge de la location à la CCI et l'électricité. L'électricité a une enveloppe de 8 500 €. Ce n'est pas noté dans la convention puisque désormais c'est nous qui avons la gestion de ce parking. Le feu d'artifice est à notre charge, mais ça ce n'est pas nouveau.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Oui, Mme le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je suis un peu surprise de ce que vous dites. 45 000 €, pour info ou pour rappel. Je ne comprends pas, c'est une info ou un rappel.

M André Fidelin :

C'est pour donner l'information aux élus qui ne connaissent pas ou qui ne se rappellent plus du montant de la subvention.

Mme Marie Le Meur :

Je me rends compte quand même que vous faites des conventions sur trois ans parfois et non sur cinq ans.

M André Fidelin :

Oui, c'est trois ans. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Juste un détail, les locaux de rangement technique avenue de la Gare, anciens magasins généraux de la ville. Ce n'est pas là où ça avait cramé ? Non, ce n'est pas là ?

M Marc Bigot :

C'est l'ancienne caserne des pompiers. Le matériel des filets-bleus est actuellement là.

Mme Gaël Le Meur :

Ce n'est pas les anciens magasins généraux. Ça n'a pas bougé.

M Marc Bigot :

Derrière la caserne, il y avait les anciens magasins généraux. Mais actuellement, pour que ton information soit complète, les filets-bleus ont tout ramené dans la première partie du bâtiment où il pleut peut-être moins.

Mme Gaël Le Meur :

Mais c'est bien ces bâtiments-là qui ont cramé ?

M Marc Bigot :

Ce qui a cramé, c'est la réserve de la maison de maître qu'il y avait à l'entrée du parking qui amenait à l'ancien service des eaux.

Mme Gaël Le Meur :

D'accord, très bien, merci.

M André Fidelin :

On me donne une précision. Les locaux retenus avenue de la Gare, ce sont les anciens garages de la première partie du centre de secours.

Mme Gaël Le Meur :

C'est ce qui vient d'être dit.

M André Fidelin :

Tu as dit ça ? Excuse-moi Marc. C'est parce que Bertrand me disait la même chose derrière, je ne t'ai pas entendu. Il n'y a pas d'autres remarques pour les filets-bleus ?

Très bien. Nous pouvons voter la convention.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Nous sommes arrivés au bout. C'est formidable.

Conseil municipal du 24 mai 2018

13	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2018-35	DSI	-	Nomination d'un correspondant informatique et libertés à la ville de Concarneau – M Patrick LUCAS	-	-	-	-
2018-37	DSI	Orange	Déménagement d'un ligne Orange – salle serveur 2 ^e étage hôtel de ville	-	-	-	-
2018-40	DSI	LOGITUD	Contrat de maintenance du matériel et logiciel Municipol Gve – Géo – verbalisation électronique	1 an	01/01/18	31/12/18	396€HT logiciel et matériel 99 € HT AGC
2018-44	Culture	Micamac	Convention d'occupation du domaine public au Petit Champ en Ville-Close pour la saison 2018	42 jours sauf du 15 au 19 août	16/07/18	31/08/18	21€/jour
2018-45	Sport nautisme	Orange	Convention de partenariat technique entre la ville et Orange lors de la Transat Concarneau-Saint Barth	2 mois	15/03/18	15/05/18	5 367€HT
2018-47	Foncier	APPAK M Dagorn Thierry	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux – Le Porzou	9 mois	22/03/18	31/12/18	-
		CCCK YHUEL Vincent	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux – Le Porzou	9 mois	11/04/18	31/12/18	-

		Club de plongée de Cornouaille M CHARRON Thomas	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux – Sables blancs	1 an	01/01/18	31/12/18	-
		Les messieurs dames de la côte Mme Carduner Eliane	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux – Sables blancs	1 an	12/12/17	31/12/18	-
		L'aviron Concarnois M MEVEL Dominique	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux – Le Porzou	1 an	28/11/17	31/12/18	
		SRC Mme Martin Annick	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux – La croix	10 mois	22/02/18	31/12/18	-
		Vitalité océane	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux – Sables blancs	10 mois	22/02/18	31/12/18	-
2018-48	DSI	CIRRA AVEM	Achat et maintenance d'un terminal de paiement pour le pôle nautique de Concarneau	1 an reconductible tacitement	10/04/18	10/04/19	442€ + 72€ de maintenance annuelle
2018-49	DSI	Arpège	Avenant au contrat de maintenance du logiciel Concerto Opus – Adjonction des activités à la carte dans le logiciel	-	-	-	228€ TTC
2018-50	Sport nautisme	Club de pétanque Douric ar Zin	Organisation du grand prix de pétanque SEBACO – Place Suffren – Douric ar Zin	2 jours	20/07/18	21/07/18	-

Il est proposé au conseil municipal :

- **de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.**
- **Dont acte.**

Est-ce que vous avez des observations sur le tableau des décisions ? Non ?

Merci de votre confiance, je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 20h25.